

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 15-404-1930 fixant le prix de vente aux colonies du coupon- réponse international.

n° 15-404-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 juillet 1930

Numéro JO  
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro  
31 juillet 1930

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 4 juin 1930 fixant le prix de vente aux colonies du coupon-réponse international,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 juin 1930 susvisé fixant le prix de vente aux colonies du coupon-réponse international.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.